

AFFAIRE N° 7 - Désaffectation d'une partie de l'école Maternelle  
du Ruisseau Blanc

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La construction du nouveau groupe scolaire primaire de Ruisseau Blanc a permis de libérer dans l'ancienne école transformée à cet effet en Maternelle, un certain nombre de salles de classe (quatre).

Afin de pouvoir utiliser ces locaux à des fins extra-scolaires, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, de les désaffecter.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Il s'agit de faire un Foyer de Jeunes.

M. Marc GERARD - Pourrait-on demander à notre collègue M. LAURET, s'il estime avoir suffisamment de classes maternelles à la Montagne ?

M. LAURET - Il y en a suffisamment. Toutefois, si dans le futur, cela s'avérait insuffisant, on réaffecterait.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

\*

\*

\*